



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

IPM/CSD-17 on [Agriculture, Rural development, Land, Drought, Desertification, and Africa](#).

New-York, February 23-27, 2009

Subject: Déclaration de la Suisse sur la Désertification
Date: 26.02.09
Responsible Person: Hanspeter Wyss

La nécessité d'évaluer la valeur économique des terres

La perte des sols et la dégradation des terres sont des affaires globales. Au niveau local et régional, elles constituent des dangers sérieux pour les populations qui dépendent d'une manière substantielle des ressources naturelles pour assurer leurs revenus, pour la sécurité alimentaire, tout particulièrement dans les terres arides. Tant que la perte de la fertilité des terres n'est pas évaluée d'une manière appropriée, il est très difficile de mobiliser des fonds nécessaires pour combattre la désertification ou pour prévenir l'érosion des sols.

Des règles pour l'utilisation des sols devraient être négociées au niveau global. Les plans nationaux pourraient ensuite se référer à des normes acceptées par la communauté internationale pour l'utilisation et la fertilité des sols, des normes qui considèrent la terre comme une part du capital national.

La dégradation des sols qui cause la désertification est réversible

Dans de nombreuses régions, notamment au Sahel, ayant souffert des sécheresses répétitives, l'aménagement de conditions minimales de reprise de la végétation herbacée et ligneuse a permis le reverdissement de millions d'hectares. La régénération naturelle assistée (RNA) est une pratique qui consiste à favoriser la repousse des arbres, créant des peuplements d'arbres champêtres, source de fourrage pour le bétail ou de revenu pour la population. Afin d'encourager cette pratique que les paysans peuvent arriver très facilement à maîtriser, il est important que des réglementations nationales soient adaptées. A savoir que dans les politiques qui préconisent l'usage du couvert végétal, l'arbre champêtre ne soit plus exclu du domaine de propriété et de gestion des agriculteurs. Un cadre politique adéquat est essentiel pour que les paysans se responsabilisent pour la régénération forestière.

Le support du plan décennal de l'UNCCD

Cette session de la CSD devrait donner un signal clair en faveur de l'utilisation du plan stratégique décennal de l'UNCCD (2008-2018), adopté en 2007. Ce plan représente une nouvelle opportunité pour les pays Parties à la UNCCD, en particulier les pays touchés par la dé-

sertification, d'intégrer la question de la prévention de la dégradation des terres dans leurs politiques sectorielles.

Dans l'esprit général de prévenir ou contrôler la désertification ainsi que restaurer les terres dégradées afin de contribuer à la réduction de pauvreté, les quatre aspects suivants devraient retenir l'attention de décideurs politiques afin de prévoir une intégration dans le tissu politique national de chaque pays:

1. l'élimination des obstacles politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques à la mise en place de mesures, réglementations, code en faveur de l'utilisation durable des terres
2. l'intégration de la prévention de la dégradation des terres dans les politiques sectorielles et sous-sectorielles, plans et programmes inhérents à l'exploitation des ressources naturelles (politiques agricoles, forestières, d'aménagement du territoire, d'aménagement des ressources en eau, énergétiques, etc..)
3. la révision des Plan d'action nationaux (NAP) en intégrant des données biophysiques et socioéconomiques qui constituent une ligne de base permettant de mesurer les impacts à moyen et long terme
4. le positionnement des Plan d'action nationaux dans les cadres d'investissements en faveur du développement